



Date de la convocation
14/03/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	11

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

N° 2025-20 Choix des
entreprises pour la
désimperméabilisation de la
cour de l'école et du
réaménagement des abords de
la mairie

Envoyé en préfecture le :
04 AVR. 2025

Déposé en ligne le

04 AVR. 2025

République Française **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Say
09 AVR. 2025
reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZÉ, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,
RENOU Christelle,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne,
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie,

Absents non excusés : Mme BIGOT Valérie,
M. MARCO Benjamin, M. TYTGAT Loïc

Mme MOTTIER Catherine est désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°,
L-2131-1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le montant estimatif des travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école et du réaménagement des abords de la mairie est de 495 000,00 Euros ;

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 février 2025 à 12h00 sur la plateforme www.pro-marchespublics.com.
5 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les lots 1 à 3

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;
Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 24 janvier 2025 ;

Considérant l'ouverture des plis le 25 février 2025 à 14h00 ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre M. Etienne MALLIET en concertation avec la Commission MAPA qui l'a approuvée ;
 Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

Devis	Prix de l'offre moins disante/prix de l'offre analysée *	Valeur technique			Note finale	Classement
	60	- présentation et respect du formalisme du devis estimatif établi obligatoirement dans l'ordre des articles du CCTP ou suivant le DPGF fourni – 15 points	- pertinence des propositions alternatives à l'offre de base permettant de réaliser des économies ou une solution technique permettant de réduire les temps d'intervention – 15 points	- moyens humains et matériels mis en place pour l'exécution des travaux et les temps d'intervention – 10 points	Total points	
Lot 1 - VRD						
Eiffage excusé	-					
Colas Centre Ouest	242 769.08 € HT	15	15	10	40	100
Barbosa	277 482.50 € HT	15	15	10	40	92.49
Lot 2 – Espaces Verts						
GéoSports Paysages et clôtures	19 495.00 € HT	60	15	10	40	100
Lot 3 – Mobilier ludique						
Aquarelle part du	50 750.00 € HT	60	15	10	40	100

jeu							
Bois	67 955.00	50.99	15	10	40	90.99	2
Loisirs	€ HT						
Créations							

ATTRIBUE le marché aux entreprises suivantes :

- . Lot n°1 – VRD à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant total € HT : 242 769.08 - Total € TTC 291 322.89
- . Lot n°2 – ESPACES VERTS à l'entreprise GéoSports Paysages et clôtures pour un montant total € HT : 19 495.00 - Total € TTC 23 394.00
- . Lot n°3 – MOBILIER LUDIQUE à l'entreprise Aquarelle pour un montant total € HT : 50 750.00 - Total € TTC 60 900.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Le secrétaire de séance

MOTTIER Catherine

